

Le Gecko vert de Maurice

Phelsuma cepediana (Milbert, 1812)

Ordre : Squamata

Famille : Gekkonidae

Autres noms communs : Gecko vert à queue bleue (Français) ; Léopard vert (Créole Réunion) ; Blue-Tailed Day Gecko (Anglais)



Région d'origine

Espèce endémique de l'île Maurice¹.

Description sommaire

Gecko de taille moyenne (Longueur max. : 14 cm). Coloration dorsale vert-bleu avec quelques taches rouges plus ou moins larges. Une large tache rouge est toujours visible entre les deux yeux¹.

Éléments d'écologie

Gecko diurne et arboricole. Il s'alimente principalement d'invertébrés mais consomme également des fruits et du nectar de fleur. Parfois, il peut se nourrir de ses propres jeunes (cannibalisme)¹. Sur l'île Maurice, il est largement répandu, à l'exception des zones les plus sèches. Il occupe divers habitats et s'adapte assez bien à certaines modifications induites par l'activité humaine². Il est le plus souvent observé sur les palmiers, les pandanus, les ravenales et les bananiers¹. Il n'existe aucune donnée sur son écologie à La Réunion.

Distribution et statut à La Réunion

Le gecko vert de Maurice a été introduit à Sainte Marie (pépinières de La Mare) vers 1960³. Dans les années 1970, il a également été relâché à La Montagne (Saint Denis)⁴. La population de La Mare a disparu vers 1990^{3,5}. En fonction des auteurs, cette disparition est attribuée à des traitements agricoles³ ou aux effets de plusieurs cyclones successifs à la fin des années 1980⁵. Aujourd'hui, aucune population reproductrice n'est connue sur l'île⁶.

Impacts

Ce gecko n'est pas considéré comme une espèce envahissante à La Réunion. S'il est encore présent sur le territoire, sa distribution est sans doute limitée. Cette espèce est morphologiquement, écologiquement et phylogénétiquement proche du gecko vert de Bourbon (*Phelsuma borbonica*), endémique de La Réunion. La compétition (alimentaire et/ou pour l'habitat) et l'hybridation entre les deux

espèces ne peuvent donc pas être exclues, tout comme la transmission de maladies et/ou de pathogènes.

Programmes de contrôle

Aucun programme de contrôle n'est en cours à La Réunion.

Réglementation

- Tous les *Phelsuma* exotiques sont interdits d'introduction à La Réunion (AP N°05-1777 modifié).
- Province Sud de Nouvelle Calédonie : tous les *Phelsuma* figurent sur la liste des

animaux exotiques envahissants (Art. 250-2 du Code de l'Environnement).

- Annexe 2 de la CITES et annexe B de la réglementation communautaire.

Autres lieux où l'espèce est envahissante

Introduit à Madagascar⁷ et à Rodrigues (Port Mathurin)⁸.

Références

-
- ¹ COLE N.C. 2009 - A Field Guide to the Reptiles and Amphibians of Mauritius. MSM Ltd, Mauritian Wildlife Foundation, Mauritius. 80 pp.
- ² VINSON J.M. 1976 - The saurian fauna of the Mascarene Islands. II. The distribution of *Phelsuma* species in Mauritius. *Mauritius Institute Bulletin*, 8: 177-195.
- ³ PROBST J.-M. 1997 - Animaux de La Réunion – Guide d'identification des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens. Edition Alizées, La Réunion. 168 pp.
- ⁴ CHEKE A.S. 1975 - Un lézard malgache introduit à La Réunion. *Info Nature*, 13 : 94-96.
- ⁵ GIRARD F. 1997 - Présentation des espèces du genre *Phelsuma* vivant sur l'île de La Réunion. *Bulletin de la Société Herpétologique de France*, 84 : 55-56.
- ⁶ SANCHEZ M. & PROBST J.-M. 2012 - Présentation et clé de détermination des geckos verts du genre *Phelsuma* (Gray, 1825) sur l'île de La Réunion. *Cahiers scientifiques de l'océan Indien occidental*, 3 : 11-17.
- ⁷ GLAW F. & VENCES M. 2007 - A Field guide to the Amphibians and Reptiles of Madagascar. Third edition. Cologne, Vences & Glaw Verlag. 496 pp.
- ⁸ CHEKE A. & HUME L. 2008 - Lost land of the dodo. An ecological history of Mauritius, Réunion and Rodrigues. T & AD Poyser (Ed.). 464 pp.

